

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ASPET DU 15 DECEMBRE 2020
DELIBERATION N° 20-074**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Maire, comme suite à convocation en date du dix décembre deux mille vingt, ayant préalablement informé de ce qui suit :

En application de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence :

- le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent : le quorum s'apprécie sur les seuls membres présents. Un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

- le public n'est pas autorisé à se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Le caractère public de cette séance est satisfait avec la retransmission des débats sur youtube, chaîne de la Mairie d'Aspet :

https://www.youtube.com/channel/UCusHk_b5PRwmqhyfvMkI0aA/

PRESENTS : Jérôme BARES, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Pierre DAFFOS, Guy DENCAUSSE, Christine LABELLE, Christine LAGNEAU, Marylène MENJON-OUSSET, René OUSSET, François RAOUL, Elia RUAU, Muriel SAGET, Laurent SANS.

ABSENTS : Patrick BARES donne procuration à Muriel SAGET, Roland SCHUSTER donne procuration à Elia RUAU, Marion VIAN donne procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent SANS.

REÇU

le 17 DEC. 2020

**MOTION EN FAVEUR DES LANGUES DE FRANCE, DE LA REFORME DU LYCEE ET DU BACCALAUREAT ET RELANCE DE LEUR ENSEIGNEMENT.
DCM 20-074**

BOIS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n° DCM 19-006 prise en séance du CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2019, portant défense de l'enseignement de l'Occitan dans les académies d'Occitanie ;

VU le courrier du Président de l'association Eth Ostau Comengés en date du 30 septembre dont lecture a été donnée en séance du CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2020 ;

Monsieur le Maire évoque l'impact négatif de la réforme du lycée et du baccalauréat sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan : le Rectorat de Toulouse et l'Office Public de la Langue Occitane observent une baisse de l'ordre de 20%, ayant pour origine la réduction de l'offre et sa dévalorisation par la réforme.

Celle-ci se manifeste au travers de la caractérisation en option facultative au baccalauréat avec un coefficient trois fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente aux environs de 1% de la note finale. Ce choix de l'Occitan pénalise les élèves qui ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux lycéens hellénistes ou latinistes.

L'association Eth Ostau Comengés alerte sur une possible disparition des langues et cultures régionales, dont les enseignements étaient déjà qualifiés de précaires, insuffisants et fragiles.

La mobilisation politique sur le sujet, doublée de celle des parents d'élèves et enseignants, n'a pour l'heure, pas conduit à un amendement.

Aussi, afin de conforter la démarche d'ores-et-déjà lancée, le CONSEIL MUNICIPAL est sollicité pour faire acte de soutien, d'autant plus justifié en application de l'article L312-10 du Code de l'Education, stipulant que pour « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (cf. article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ».

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **SOUTIENT** l'association Ech Ostau Comengés pour obtenir un amendement en faveur des langues de France, de la réforme du Lycée et du baccalauréat et relance de leur enseignement ;
- **REITERE** l'engagement de ce soutien aux langues régionales et à l'Occitan en particulier, pris au travers de la délibération n° DCM 19-006 du 14 février 2019 ;
- **DECIDE** de solliciter Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour réintroduire, dans la réforme des lycées, le fléchage des moyens spécifiques à l'enseignement de l'Occitan dans les académies d'Occitanie.

<p><u>Délibéré les jour, mois & an que dessus.</u></p> <p>le Maire Jean-Sébastien BILLAUD-CHAQUI</p> 	<p><u>CONSEILLERS MUNICIPAUX</u></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 15</p> <p>Exprimés : 15</p>	<p><u>Acte rendu exécutoire :</u></p> <p>➤ reçu en S./P le 17/12/2020</p> <p>➤ publié le 18/12/2020</p> <p>le Maire Jean-Sébastien BILLAUD-CHAQUI</p> 
--	--	---